

**POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE  
DIRECTION DU CONSEIL ET DES AFFAIRES  
JURIDIQUES**

Ref : 76771

## ARRETE

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

### **Avenant n°2 à l'arrêté conférant délégations de signature au sein de la Direction des Archives Départementales**

Vu le livre II du Code du patrimoine et notamment son article R212-4 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3 et D. 1617-19,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-788 du 28 août 2013 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine ;

Vu le décret n° 2000-928 du 22 septembre 2000 modifiant le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 et notamment son article 12, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu l'arrêté modifié en date du 19 avril 2022 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Archives Départementales,

Considérant la vacance des postes de directeur et de directeur adjoint des services départementaux d'archives,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** – Suite à la vacance des postes de directeur et directeur adjoint des Archives Départementales du Loiret, et dans l'attente de la prise de poste de la Directrice des Archives prévue le 1<sup>er</sup> mai 2025, la **Responsable du Service Vie des Sites** est autorisée à signer tous les actes relevant de l'article 3 de l'arrêté en date du 19 avril 2022 qui relèvent du périmètre d'intervention du directeur,

**Article 2** – La liste des délégataires de signature annexée à l'arrêté susvisé en date du 19 avril 2022 est substituée par celle figurant en annexe du présent avenant à compter de son entrée en vigueur.

**Article 3** – Les autres dispositions de l'arrêté modifié en date du 19 avril 2022 demeurent inchangées.

**Article 3** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié sur le site internet du Département du Loiret et notifié aux personnes intéressées.

Fait à ORLEANS LE 28 FEV. 2025

Le Président du Conseil Départemental  
Marc GAUDET



**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*

Liste nominative des personnes ayant délégation

DIRECTION	SERVICE	TITRE	NOM	PRENOM	DATE DE DEBUT	délégation certification du service fait
Direction des Archives départementales	Direction	Directeur	Vacant			
Direction des Archives départementales	Direction	Directeur adjoind	Vacant			
Direction des Archives départementales	Service Fonds Historiques et Généalogiques	Responsable du service Fonds Historiques et Généalogiques	PIGE	Frédéric	15/04/2019	
Direction des Archives départementales	Service Publics et Valorisation des Fonds	Responsable du service Publics et Valorisation des Fonds	PINEAU	Roxane	17/05/2021	
Direction des Archives départementales	Service Vie des sites	Responsable du service Vie des sites	MARTINEZ NEGRIER	Alexandra	11/02/2013	X
Direction des Archives départementales		Responsable de site	MARTINEZ NEGRIER	Alexandra	11/02/2013	X

Accusé de réception en préfecture  
045705017-20250218-71-AR  
Date de transmission : 28/02/2025  
Date de réception préfecture : 28/02/2025

Fait à Orléans, le 28 Fév. 2025

Marc GAUDET

Président du Conseil Départemental

